

**DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE**

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

**CANTON
CHAMONIX MONT-BLANC**

**COMMUNE
CHAMONIX MONT-BLANC**

**PISTES ET SENTIERS
EHA**

ARRETE DU MAIRE

Objet : Restriction de circulation

Le Maire de la Commune de CHAMONIX MONT-BLANC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213.1 et suivants,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation des piétons et VTT à l'occasion des travaux de la nouvelle ligne du télécabine de la Flégère,

ARRETE

**Le Bord d'Arve entre Le Golf et Les Tines
Du 03 juin au 14 juin 2019**

Article 1 -La circulation est interdite aux piétons, VTT sur le Bord d'Arve entre Le Golf et Les Tines du 03 juin au 14 juin 2019 (cf. plan joint).

Article 2 - La mise en place de la signalisation ainsi que sa maintenance seront assurées par le **service pistes et sentiers** sur les fermetures de sentiers. Les entreprises **STM, MBTM et PUGNAT TP**, sont chargées de la signalisation au droit du chantier.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMONIX, le

24 MAI 2019

Le Maire
Eric Fournier,



**FERMETURE SENTIER BORD D'ARVE DU GOLF AUX TINES
DU 03 JUIN AU 14 JUIN 2019**

FERMETURE SENTIER

DEVIATION

